



CTL de L'ALLIER du 23 MARS 2021

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS DE LA CGT

Ce comité technique local se tient dans un contexte exceptionnel: la situation sanitaire redevient extrêmement préoccupante, la crise sociale et économique qui se développe plonge des pans entiers de la population dans une détresse matérielle et morale.

La pénurie de vaccins illustre l'incapacité de la France et de l'Union Européenne à conduire une véritable stratégie industrielle, en particulier pharmaceutique et à disposer ainsi d'une véritable indépendance économique sanitaire au service des populations, leurs préoccupations étant davantage portée sur la préservation de la concurrence libre et non faussée et la garantie du versement de dividendes aux actionnaires. Ainsi l'entreprise Sanofi, après avoir perçu plus d'un milliard d'euros en 10 ans au titre du crédit d'impôt recherche, s'est empressée de supprimer plus de 400 postes de chercheur en 2020, portant à 3000 le nombre d'emplois supprimés dans le secteur recherche et développement pour favoriser le versement de près de 4 milliards d'euros de dividendes. Nous n'avons pas de vaccins mais les actionnaires se portent bien.

Alors qu'en pleine pandémie où tout le monde s'accorde à reconnaître la fragilité de l'hôpital public, résultant de décennies de politique d'austérité (100 000 lits supprimés) conduite par tous les gouvernements qui se sont succédés, alors qu'il faudrait renforcer ses moyens humains et matériel (création d'emplois et ouvertures de lits) c'est tout l'inverse qui se produit, le gouvernement actuel avec ses agences régionales de santé poursuit en pleine crise sanitaire la même politique de fermeture de lits et de restructuration de services.

Alors que le plan de relance du gouvernement dédie la quasi totalité de ses 100 milliards au grand patronat sans aucune «contrepartie», pour des millions de français, aujourd'hui, il faut choisir entre manger et se chauffer. Alors que la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) et l'instauration de la «flat tax» ont une nouvelle fois favorisées les 0,1% les plus riches, alors que les dividendes ont progressé en France de 60%, passant de 14,3milliards en 2017, à 23,2 milliards en 2019, ce sont 10 millions de personnes qui vivent dans notre pays en dessous du seuil de pauvreté, dont 1 million de personnes en plus depuis le début de l'épidémie!!

Voilà la «contrepartie»! Le chômage de masse se développe, les PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) se multiplient. Avec les accords de performances collectives, les rémunérations et les garanties sont laminées, la précarité explose. Voilà le sort que le gouvernement réserve aux travailleurs et à la jeunesse. Dans ce cadre, les dispositions scélérates du projet de loi dit de «sécurité globale» prennent tout leur sens: renforcer le caractère policier de la politique de ce gouvernement, qui franchit un palier dans la remise en cause des libertés démocratiques, avec un objectif: mater la contestation et les explosions sociales à venir.

Pour la fonction publique et les fonctionnaires, la contrepartie des moyens budgétaires alloués massivement au patronat, c'est la marche forcée vers la liquidation en règle de nos statuts, qui va de pair avec la remise en cause de nos droits et garanties (recours aux CDD, rupture conventionnelle, mobilités géographique et fonctionnelle imposées, suppression des CAP nationales et locales et pleins pouvoirs aux directions locales,..). Preuve en est à la DGFIP, la succession de groupes de travail et comités techniques sur: le nouveau réseau de proximité et les fermetures de sites, sur la démétropolisation, sur la chaîne comptable et la séparation ordonnateur-comptable, sur le recouvrement forcé et l'agence France recouvrement, sur les lignes directrices de gestion, jusqu'aux suppressions d'emplois et le recrutement concomitant de contractuels précaires, etc, etc,...

Pour la CGT, l'administration à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de «stupeur» généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu. Le Nouveau Réseau de Proximité serait le réseau de l'avenir plus proche des citoyens.

Mais la réalité, c'est que le NRP est l'instrument de la destruction pure et simple de notre administration à réseau et de proximité, l'outil pour absorber les suppressions massives de postes, et remettre en cause nos droits et garanties. Pendant des mois, les élus, les agents et leurs représentants, ont été mobilisés contre ce NRP. Aujourd'hui, ce projet est validé dans son intégralité par la Direction Générale. Et il s'agit bien du démantèlement pur et simple de tout le réseau à l'horizon du 1er janvier 2023 ! Le NRP organise un resserrement sans précédent du réseau avec la fermeture de toutes les trésoreries. Des SGC sont créés sur les ruines des trésoreries de proximité, et voient leurs missions redéfinies: la séparation de l'activité de gestion comptable de celle de conseil réalisée par les CDL crée une aberration qui porte en germe la mort du comptable public. Il s'agit de la suppression pure et simple des services territoriaux, compensé, dans le discours, par une soi-disant présence ponctuelle sur le territoire, assurée en partie par des «partenaires extérieurs», accueils et rendez-vous étant assurés par l'EDR et les agents des SIP, dépeuplant des services déjà au bord de l'explosion à la veille d'une campagne IR de tous les dangers.

Le CTL de l'Allier est réuni pour examiner les conditions d'installation matérielle des agents du SPFE départemental à Moulins malgré les conditions sanitaires que nous connaissons et l'inquiétude des agents face à la crise.

Une nouvelle fois la CGT vous demande de surseoir à cette installation et de décider d'un moratoire pour le NRP dans l'Allier jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

De plus, force est de constater que l'opacité la plus totale règne sur les règles d'affectation qui ne sont connues ni des agents ni des représentants du personnel, mais c'est vrai qu'il n'y a plus de CAP Locales. Qui rejoint le SPFE départemental? Qui reste dans l'antenne ? Quelles règles ? L'ancienneté ? Bref trop de questions sont en suspens pour que le CTL décide aujourd'hui d'une installation du SPFE à Moulins.

Cette question doit être retirée de l'ordre du jour, si vous décidez de la maintenir nous voterons contre. Il faut d'abord définir les règles de gestion, les écrire et les faire connaître aux agents. Cette question est essentielle, tous les agents y sont attentifs, et ceux des SPF et des SIE le sont plus particulièrement.

Moulins le 23 mars 2021